

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002401 / 63344939  
Bacab S.A., 1450 Ste-Croix  
Secteurs: Extrusion et tressage, Laboratoire, Mécanique, Logistique, Fours  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
21 H, 2 F  
17.10.2013–16.10.2016 (Renouvellement avec modification)
- 13-002402 / 65096084  
Tecnolab Maintenance Industrielle S.A. Revêtements Spéciaux P. Machines,  
1131 Tolochenaz  
Atelier de projection thermique  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
8 H  
01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement)
- 13-002152 / 52047716  
Société Suisse des Explosifs S.A., 3900 Brig  
Fabrication Chimie, PETN, Detonex et Emmulgen  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
36 H  
01.07.2013–30.06.2016 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-002186 / 45995127  
ACR Fuchs, Hanimann & Cie, 1227 Carouge GE  
Secteur prestataire de service sonorisation et conférence  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
01.10.2013–30.09.2016 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001570 / 70607254  
Coop Logistique, Informatik Aclens, 1123 Aclens  
Centre logistique pour la Suisse Romande: manutention charge-  
ment/déchargement et préparation de la marchandise pour son transport quotidien  
Besoin particulier de consommation  
144 H, 2 F  
01.07.2013–30.06.2016 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

– 13-002153 / 52047716

Société Suisse des Explosifs SA, 3900 Brig

Fabrication Chimie, PETN, Detonex et Emmulgen

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
12 H

01.07.2013–30.06.2016 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél.31 322 29 48).

13 mai 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail